

Les 3 lettres du sergent-major Leblanc – été 1788

Le texte qui suit résulte d'une recherche entreprise sur les lettres du sergent Leblanc, il y a quelques temps déjà, avec Bernard Dangréaux, historien et ami. Ensemble, nous avons effectué une première avancée pour connaître le destinataire et surtout l'auteur de ces lettres, des éléments concernant sa famille et le contexte politique de Grenoble auquel elles font allusion. Cette brochure – figurant dans la série « Qrapo » – fixe ce premier état de notre étude.

Lorsque sera menée à bien la poursuite de la recherche, nécessaire pour répondre aux questions historiques que pose ce minuscule échange épistolaire, il s'agira alors probablement d'en publier le résultat sous forme d'article dans une revue d'histoire.

Les 3 lettres du sergent Leblanc

Nous devons à la famille Helly la connaissance de trois lettres qu'elle tient d'un lointain aïeul, notaire à Jaujac, dans l'actuel département de l'Ardèche¹. Ces trois lettres sont adressées à son notaire en 1788 par un certain Leblanc, sergent-major au régiment d'Austrasie en garnison à Grenoble. Pour cet échange épistolaire, nous ne disposons que des écrits du sergent ; ceux du notaire, inconnus, sont faiblement éclairés par quelques allusions dans les réponses de Leblanc. Ces lettres ont pour objet premier le règlement d'une somme de 150 livres que doit un cousin au militaire et à sa sœur, en règlement de la succession inhérente au décès de leur mère². Mais la qualité de son correspondant, militaire d'un des régiments engagés dans le maintien de l'ordre lors de l'émeute dite de la *Journée des Tuiles* qui a soulevé Grenoble le 7 juin 1788, a incité le notaire à le questionner sur la situation politique locale.

La première lettre du sergent au notaire (lettre du 25 avril 1788) ne contient que des informations relatives à l'affaire de l'héritage. La deuxième lettre (du 19 juillet 1788) répond à une missive du notaire du 25 mai et détaille la question du remboursement attendu. Elle contient une sorte de *post scriptum* de sept lignes donnant des informations sur l'état des troupes chargées du maintien de l'ordre à Grenoble. La troisième lettre (du 14 août 1788), qui fait réponse à l'écrit du notaire du 27 juillet, ne contient que trois lignes concernant l'héritage et, pour le reste, répond à la demande d'informations du notaire en fournissant le récit des derniers événements grenoblois : ambiance dans la ville, état des renforts, retour du duc de Clermont-Tonnerre, etc.

Ces lettres apportent ainsi un témoignage inédit, et le seul à notre connaissance venant d'un sous-officier, sur l'ambiance qui règne dans la capitale dauphinoise aux lendemains de la *Journée des Tuiles*.



Uniforme du régiment d'Austrasie (1779-1791)

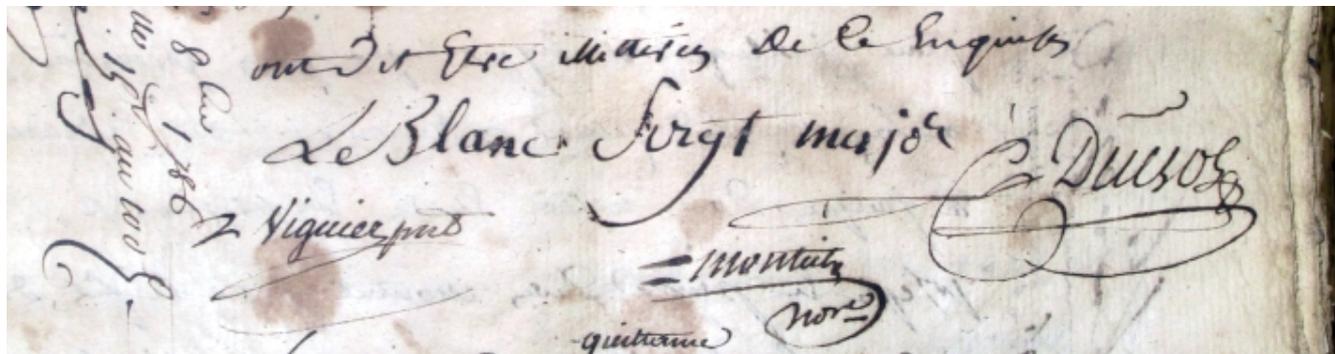
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9giment_d%27Austrasie

1 Remerciements à la famille Helly. La transcription de ces 3 lettres figure en *Annexes*.

2 Sous Louis XVI, les rapports entre les monnaies de compte sont de 1 (livre), 20 (sou ou sol) et 240 (denier). Un sergent-major peut espérer une solde journalière de 30 sous ; la somme en jeu, 150 livres, équivaut donc à un peu plus de trois mois de traitement.

Les correspondants

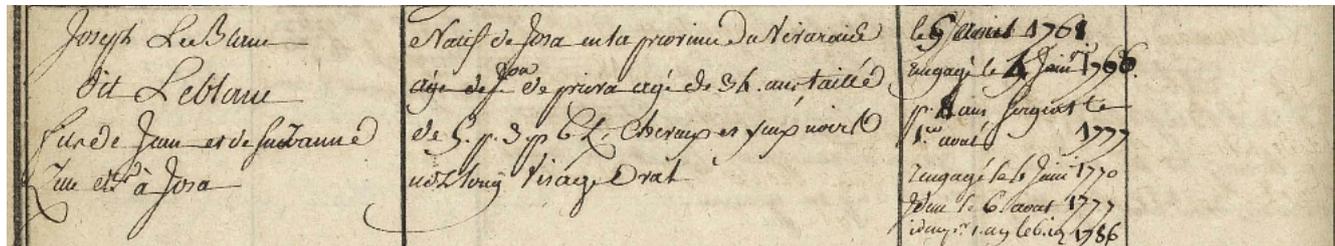
Les lettres du sergent sont adressées à « Monsieur Montel, notaire, demeurant à Jaujac, passant par Aubenas en Vivarais ». Il s'agit en fait de Maître Joseph Monteil (notre militaire transcrit fautivement le nom) ainsi que le révèlent les archives notariales de l'Ardèche³. Le sergent-major est en fait né Joseph Blanc : c'est sous ce nom qu'il est désigné comme l'un des contractants d'une ratification passée devant notaire, datée du 2 octobre 1786 et signée de sa main « *Le Blanc, sergent-major* »⁴.



Acte passé devant le notaire Monteil le 2 octobre 1786 / ADA 2E 3221, fol. 159-160.

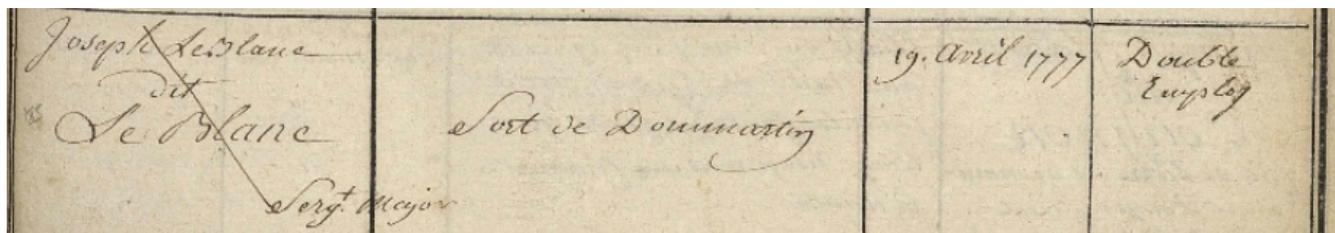
Comme sa sœur Marianne, Joseph Blanc est né, à Jaujac, de Jean Blanc et Suzanne Gély. Dans l'acte de 1786, les signataires s'accordent pour renoncer au procès qu'aurait pu entraîner un litige né de l'héritage des grands-parents maternels. Selon cet accord, Marianne et Joseph recevront chacun la somme de 150 livres, payable en deux versements.

Joseph Blanc, sergent-major au régiment d'Austrasie, compagnie de Laroche, est alors en garnison en Lorraine, à Verdun⁵. L'année 1788, son régiment se trouve à Grenoble, d'où le sergent écrit pour réclamer le paiement de la deuxième échéance de la dette du cousin. La carrière militaire du sergent-major n'est éclairée que par le *Registre de contrôles* de son régiment.



<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

Registres de contrôles et registres matricules : Régiment d'Austrasie, Compagnie La Roche / vue 176.



<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

Registres de contrôles et registres matricules : Régiment d'Austrasie, Compagnie La Roche / vue 186.

L'intérêt historique des trois lettres

Un élément premier ressort de cet échange épistolaire : la soif d'informations du notaire de Jaujac,

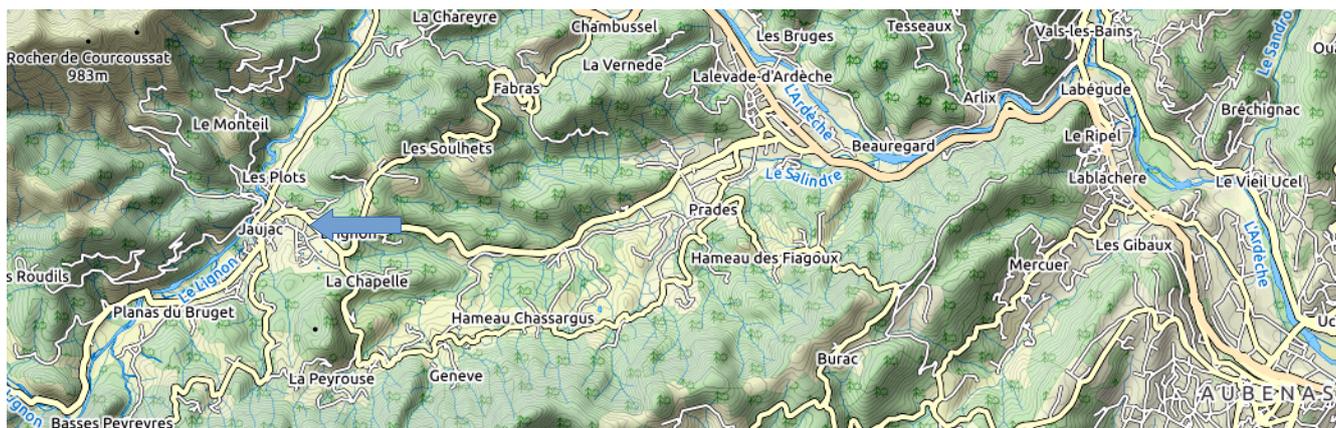
3 ADA (Archives départementales de l'Ardèche), Index des noms de personnes de l'Inventaire.

4 ADA 2E 3221, fol. 159-160.

5 ADA 2E 3221, fol. 154 : 28 septembre 1786, Joseph Blanc, sergent à Verdun, et Marianne sa sœur (à Montélimar), vendent à René Fournier, tailleur d'habits à Jaujac (Château), une maison à Château pour 200 livres.

village situé à l'ouest d'Aubenas.

La paroisse de Jaujac, agglomérée en commune après la Révolution, comptait de l'ordre d'un millier d'habitants – « 1391 au recensement de 1891 » – et disposait d'un notaire depuis au moins 1580⁶.



Source : <https://www.viamichelin.fr/web/Cartes-plans>

Le notaire avait eu connaissance des événements grenoblois du 7 juin 1788. Mais quand et comment ? La circulation orale des informations portées par voyageurs et commerçants – Jaujac se trouvant sur l'axe Aubenas-Le Puy – lui a sans doute appris le déroulement des émeutes de Grenoble. Mais a-t-il pu en apprendre davantage par la presse ?

Avant la Révolution, il n'y a pas de journal réalisé en Vivarais⁷. La lecture à Jaujac des *Affiches de Lyon* est probable, mais Avignon est plus proche de Jaujac que Lyon. Le notaire Monteil était-il lecteur, ou abonné, à une publication comme le *Courrier d'Avignon* ? L'essor de la presse à la fin du XVIII^e siècle s'accompagne de la pratique de la lecture partagée des journaux dans des *cabinets de lecture*. Se pratiquait-elle, dans la petite paroisse de Jaujac, sur le modèle décrit ci-après pour Lyon ?

Ainsi, à Lyon, c'était un certain Chométy, marchand de moutarde, qui donnait à lire « dans un cabinet destiné à cela, les *Gazettes de Berne, de Hollande et d'Utrecht, le Mercure de Hollande, le Courrier d'Avignon, la Gazette et le Mercure de France, les Affiches de Province, de Paris, et le Journal encyclopédique* [...] moyennant le prix de 36 livres par an, en les faisant porter chez ceux qui les désireront » (*Affiches de Lyon, annonces et avis divers, 5 mars 1776*)⁸.

Quoi qu'il en soit, le notaire Monteil manquait d'informations détaillées ou assurées, puisqu'il en demande à Leblanc quand le hasard de ses affaires lui fournit un informateur sur place. Fait-il déjà une demande d'information dans sa lettre du 25 mai, avant même la Journée des Tuiles ? Ou bien est-ce spontanément que Leblanc ajoute quelques lignes d'informations à sa lettre du 19 juillet ? En revanche, le 27 juillet, Monteil demande explicitement à Leblanc de lui décrire la situation à Grenoble ; ce que fera ce dernier le 14 août, en citant ce questionnement : « *Puisque vous me demandez des nouvelles d'ici, ...* ».

À confronter les quelques lignes de ces missives – deux des trois lettres seulement traitent de la situation à Grenoble – avec les informations connues par d'autres sources, il n'est que deux points qui méritent d'être examinés : le maintien, ou non, de la crainte de nouvelles émeutes durant cet été 1788 et le nombre des régiments militaires stationnées à Grenoble ou aux environs, ou envoyés en renfort, face au risque de nouvelles émeutes, à la suite de celle du 7 juin 1788, nommée plus tard *Journée des Tuiles*.

« La journée des Tuiles.

Depuis mai 1788, les protestations se multipliaient à Grenoble contre les édits royaux réformant les parlements (réforme de Lamoignon). Le 7 juin, l'agitation tourna à

⁶ Albin MAZON, *Notice historique sur l'ancienne paroisse de Jaujac*, Privas, Imprimerie centrale de l'Ardèche, 1898, p. 232, 213.

⁷ Vérification faite aux ADA et dans : Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991.

⁸ Paul BENHAMOU, « La lecture publique des journaux ». *Dix-huitième Siècle*, n°24, 1992. *Le matérialisme des Lumières*. pp. 283-295 ; en ligne : http://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1992_num_24_1_1874 ; p. 289.



La journée des Tuiles par Alexandre Debelle (musée de la Révolution française).

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Journées_des_Tuiles

l'émeute lorsque la nouvelle se répandit que les parlementaires grenoblois avaient reçu des lettres de cachet leur ordonnant de s'exiler sur leurs terres. La population de la ville descendit dans la rue. Alarmés par le tocsin, les paysans des villages voisins accoururent en renfort. De durs affrontements opposèrent les troupes de la garnison aux manifestants, dont certains, juchés sur les toits, bombardaient les soldats avec des tuiles. Assailli dans son hôtel, le gouverneur dut céder et autoriser la réunion du parlement. »

Source :

https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/la_journee_des_Tuiles/180648

La crainte de nouvelles émeutes en cet été 1788

Les craintes des responsables de l'ordre monarchique

À partir du 12 juin 1788, quand les parlementaires ont accepté les mesures d'exil et qu'ils ont rejoint leurs demeures de campagne, la cause immédiate de l'émeute du 7 juin a disparu. Le calme n'est pas rétabli pour autant. Plusieurs assemblées ont lieu, encouragent à la résistance, et de nombreux pamphlets entretiennent l'agitation, tels ceux de Barnave (*L'esprit des édits*) ou d'Achard de Germane (*Les lettres d'un avocat à un Milord*). D'autres écrits de ce type sont diffusés dans les campagnes. Les élites grenobloises poursuivent leur action d'opposition et tiennent une délibération des *trois ordres* à l'hôtel de ville le 14 juin. Cette réunion décide la convocation d'une assemblée des *trois ordres* de la province. Le 2 juillet, à nouveau réunis, les notables des *trois ordres* de Grenoble fixent la date du 21 juillet pour l'assemblée provinciale. L'initiative est parfaitement illégale, aussi à Versailles le Conseil prend-il un arrêt le 6 juillet cassant cette décision et donne mission au commandant et à l'intendant d'empêcher la tenue d'une telle assemblée. Or empêcher par la force une telle réunion dans Grenoble créerait un risque d'affrontement au moins aussi grand que la décision d'exiler les parlementaires : tous le craignent.

L'intendant Caze de La Bove exprime cette inquiétude dans ses écrits. « *le calme n'est qu'apparent ; les écrits séditeux circulent...* » écrit-il dans une lettre du 16 juin, « *Le calme règne dans la ville ; mais les esprits continuent de s'échauffer.* » confie-t-il dans son journal manuscrit⁹. Le commandant militaire, le duc de Clermont-Tonnerre n'est pas moins inquiet quand il écrit le 7 juillet : « *[...] le mot de révolte revient dans toutes les bouches.* », ou encore « *[...] notre position devient de plus en plus critique, et qu'à moins de changement prompt et propre à calmer les esprits, il y a tout lieu de craindre un soulèvement. [...]* »¹⁰.

L'abbé Feller exprime la crainte, fort répandue chez les partisans de l'ordre royal et les autorités, d'une mobilisation de la population rurale et de sa venue en armes à Grenoble : « *On craint que tous les montagnards du Dauphiné ne descendent vers Grenoble.* », écrit-il le 1^{er} juillet dans le *Journal historique et littéraire*¹¹. D'où vient cette crainte aristocratique d'une descente des *montagnards* ? D'une précédente révolte ?

9 Aimé CHAMPOLLION-FIGEAC, *Chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution, T. I, Ancien Régime et Révolution (1750-1794)*, Marseille, Laffitte Reprints, 1973, p. 402, 406.

10 CHAMPOLLION-FIGEAC, *Chroniques ...*, p. 428-429.

11 Jean SGARD, *Les trente récits de la Journée des Tuiles*, Grenoble, PUF, 1988, p. 66.

Celles qui se sont produites en Dauphiné au XVIII^e siècle ne concernent guère les habitants des montagnes. Des émeutes se produisent à Nyons et Tallard en 1764, puis à Romans en 1780, contre les modifications de l'octroi. Certes « *le début des années 1780 est, en Dauphiné, une époque de troubles agraires* »¹². Mais pas spécialement le fait de montagnards au sens actuel. La plus récente révolte est celle de 1784 : révolte considérable, elle aurait pourtant été faiblement réprimée par le Parlement. Quoiqu'il en soit, elle a concerné, autour de La-Tour-du-Pin, le Nord de l'actuel département de l'Isère :

*Mais ils [les magistrats du Parlement] ne surent pas prendre parti sur les délicates questions du paiement des droits, en nature ou en grains, et de leur rachat réclamé par les communautés rurales à l'imitation de la Savoie. Du moins le Parlement réprima-t-il avec modération, en 1784, d'importantes émeutes paysannes suscitées par ces problèmes*¹³.

Il y a bien eu une émeute anti-seigneuriale en Haut-Dauphiné, à l'Argentière (Hautes-Alpes actuelles), en 1785. Mais ces montagnards se sont révoltés sur place et ne sont pas descendus vers Grenoble¹⁴.

Alors pourquoi ce vocable apparaît-il ? Jean Sgard a observé et étudié l'utilisation du terme « *montagnards* » dans la presse, à propos de la Journée des Tuiles¹⁵.

Cette brève menace est explicitée dans la *Gazette de Cologne, son Supplément* du 20 juin (nouvelle datée du 13 juin) :

« On écrit de Grenoble que les **montagnards** y sont arrivés, au nombre de plusieurs mille, armés de fusils et de pistolets à leur ceinture. Il est peu probable que ces hommes aient chassé les troupes, se soient fait rendre les clés du palais et y aient réintégré les Magistrats [...] »

Ce thème ne vient pas au hasard sous la plume d'un journaliste acquis aux parlementaires : on pèse discrètement sur la décision royale en invoquant la force menaçante des montagnards. Et comme le chantage est un peu trop voyant et qu'il aurait quelque risque à passer pour l'allié des séditeux, on enveloppe la menace de déclaration d'allégeance ; on procède par dénégation mais on a dit ce qu'on voulait dire : si le Roi ne rétablit pas le Parlement du Dauphiné, les montagnards descendront par milliers de leurs montagnes, et ils sont armés.

L'information est largement répandue. On la retrouve le 20 juin dans le *Courrier de l'Europe*, pourtant d'inspiration gouvernementale :

« [...] les **habitants des montagnes**, au nombre de plusieurs milliers, se sont présentés à une porte de la ville, qu'ils ont ouverte de force ; les troupes qui gardaient cette entrée se sont comportées avec douceur et n'ont point fait feu ; cependant les **montagnards** se sont avancés vers le Palais et ont demandé qu'on leur rendit les droits de la province [...] » (p. 44, 46).

La *Gazette d'Amsterdam* du 20 juin parle elle aussi d'un puissant renfort de montagnards :

« [au signal du tocsin] les paysans d'alentours et les **habitants des montagnes** sont entrés dans la ville, en forçant avec l'aide du peuple les portes que l'on avait fermées par précaution. Alors le peuple, renforcé par environ 4000 campagnards, se rendit d'abord à l'hôtel du Commandement [...] » (p.46).

En fait, en juin 1788, pour ce qui est connu de ces événements, ce sont les paysans et habitants les plus proches de Grenoble qui, alertés par le tocsin, sont venus en armes, gonfler l'émeute de la *Journée des Tuiles* : ceux des paroisses Saint-Joseph et Saint-Laurent, ceux des communautés de La Tronche et des Granges. La montagne du Haut-Dauphiné était trop éloignée pour permettre à ses habitants une arrivée aussi rapide à Grenoble. Le mythe ainsi forgé d'une menace des *montagnards* fait florès dans la presse, même si les élites présentes à Grenoble ne semblent guère le reprendre, malgré leurs craintes.

Des sentiments variés dans l'armée

Cette forte inquiétude qui dure en juin et juillet est confirmée par le sergent-major Leblanc quand il écrit à son notaire le 19 juillet combien est rejetée l'institution qui vise à supplanter le Parlement :

12 Bernard BONNIN & Jacques SOLÉ, *Les deux derniers siècles ...*, p. 324.

13 Bernard BONNIN & Jacques SOLÉ, *Les deux derniers siècles ...*, p. 324.

14 Cf. p. 26 & 28, dans : Jean NICOLAS, *Regards sur la contestation populaire en France au XVIII^e siècle*, in Michel VERGÉ-FRANCESCHI & Jean-Pierre POUSSOU (s-dir.), *Ruptures de la fin du XVIII^e siècle : les villes dans un contexte général de révoltes et de révolutions*, Paris, PUPS, 2005.

15 Jean SGARD, *Les trente récits de la Journée des Tuiles*, Grenoble, PUF, 1988.

« On doit installer le baillage royal le 21 de ce mois, on s'attend a une revolution que cette circonstance occasionnera ». ¹⁶

Pour le sergent-major, récemment arrivé à Grenoble mais sans doute à l'écoute des peuples des rues et des cabarets, l'hostilité à la réforme Lamoignon du 8 mai 1788 demeure vive à ce moment.

Commandant et intendant se trouvent bien soulagés quand l'assemblée du 21 est finalement déplacée de Grenoble à Vizille par ses organisateurs. Alors qu'il était arrivé à Grenoble, pour le commandement militaire local, avec une réputation d'inflexibilité, le maréchal de Vaux – remplaçant un temps Clermont-Tonnerre en disgrâce – laisse pourtant se tenir l'Assemblée de Vizille : sur le passage des délégués qui s'y rendent, des détachements d'infanterie et de dragons observent passivement ¹⁷.

Cette réunion à haut risque tenue malgré la volonté royale, l'affrontement ainsi évité, la conjoncture locale change, comme a changé aussi la situation générale. Au niveau du royaume, fin juillet 1788, le gouvernement de Brienne cède et, suite à leur annonce le 5 juillet, il convoque le 8 août les États généraux pour le 1^{er} mai 1789. Son successeur Necker rappelle bientôt les Parlements. Le 2 août 1788, un arrêt du Conseil ordonne une assemblée des *trois ordres* pour préparer des États du Dauphiné pour le 29 août à Romans. Le mouvement contestataire de Grenoble vise, non plus à s'opposer à la réforme Lamoignon, de fait abandonnée, mais aux modalités de l'organisation de l'assemblée de Romans et des États du Dauphiné, avec pour le Tiers, l'enjeu décisif de la modalité du vote : par ordre ou par tête. Le 13 août, les *trois ordres* de Grenoble, à nouveau réunis de manière illégale, maintiennent leur appel à une assemblée provinciale séditeuse le 1^{er} septembre – elle se tiendra à Saint-Robert ¹⁸ – et décident de se rendre également à l'assemblée légale de Romans : l'opposition joue donc sur les deux tableaux et ne désarme pas.

La tension retombe-t-elle à Grenoble après le 21 juillet ? Parmi les militaires, les témoignages divergent.

Dans sa lettre du 14 août, Leblanc manifeste que l'émeute demeure possible :

« on présume que le baillage royal ne sera point établi et que la cour du parlement rentrera, plus de 4 a 500 clerks de procureurs ou de notaires, ont quitté la ville pour aller ailleurs chercher de l'occupation [...] on s'attend qu'il y aura du tumulte, on a fait venir 400 canoniers de Valence [...] M. le duc de Tonnerre est de retour de Paris, il y a en outre de ces seigneurs deux marechaux de camps qui selon les apparences ne partiront pas que tout ne soit fini ».

C'est que la mise en vacances forcées du Parlement, mettant fin aux opérations judiciaires, touche matériellement une part de la population grenobloise, notamment dans les métiers de la basoche et chez les commerçants, et maintient un fort ressentiment contre la mesure. Leblanc note que la présence massive des militaires fait en outre monter le prix des produits alimentaires :

« Les vivres sont chers a cause de la quantité de troupe, le fruit abonde cependant et la vigne est superbe. »

Ce sentiment de crainte de l'émeute n'est pourtant pas unanime. Un autre militaire – noble et officier cette fois, le chevalier de Mautort, adjoint du commandant du régiment d'Austrasie – semble bien plus serein dans l'appréciation de la situation. Au moment où Leblanc redoute un « *tumulte* », Mautort estime fin juillet que Grenoble est dans la plus grande tranquillité. Aussi en profite-t-il pour partir le 1^{er} août se promener quelques jours en Chartreuse, avant que l'automne et les neiges ne l'en empêchent. Puis, en septembre, c'est à Romans que se déroulent les événements : assemblée des *trois ordres*, puis première session des États. Mautort ne semble plus craindre de troubles à Grenoble puisqu'il demande – c'est la période traditionnelle des congés pour les militaires – et obtient une permission de longue durée, partant le 10 octobre pour la Picardie, passant par Lyon et Paris :

16 Pour les citations, le texte est reproduit exactement, avec son orthographe d'origine.

17 Auguste PRUDHOMME, *Histoire de Grenoble, des guerres de Religion au XIXe siècle*, tome II, Grenoble, Gratier, 1888, (reprint : Édition des Régionalismes, 2010), p. 170, s'appuyant sur : « Augustin Perier, *Histoire abrégée du Dauphiné de 1626 à 1826*, [publiée et annotée par M. E. Chaper] Grenoble, 1881. »

18 Saint-Robert : communauté réunie en 1794 à l'actuelle commune de Saint-Égrève (Isère).

J'engageai cependant M. de Chambors, notre colonel, à en demander un pour moi, et j'eus le bonheur de l'obtenir dans les premiers jours d'octobre.¹⁹

Pour autant, au-delà de ces nuances d'appréciations, en juin et juillet, suite à l'émeute du 7 juin, les principales autorités, comme le gouvernement de Louis XVI à Versailles, estimaient que le péril demeurerait grand et méritait l'envoi de renforts de l'armée pour éviter une nouvelle *Journée des Tuiles*.

Les régiments militaires dépêchés en Dauphiné

Quand ils évoquent l'arrivée de renforts militaires, les ouvrages de référence pour l'histoire de Grenoble n'en précisent guère les détails. Auguste Prudhomme n'en parle pas²⁰. Rien non plus sur ce point dans l'*Histoire du Dauphiné*²¹. Traitant des lendemains de la journée des Tuiles, l'ouvrage l'*Histoire de Grenoble* dirigé par V. Chomel offre ces brèves lignes :

Cependant, le pouvoir royal multiplie les mesures d'intimidation et les manœuvres. Tandis que des renforts de troupes sont amenés dans la ville, les consuls de Mayen et Revol sont convoqués et retenus [...]²².

Des renforts dépêchés par Versailles

Après l'étonnement provoqué par l'événement grenoblois du 7 juin 1788, rapporté à Versailles par le lieutenant-général Clermont-Tonnerre et l'intendant Caze de La Bove, le gouvernement accède à leurs demandes de renforts. Dès le 10 juin, le gouvernement écrit de Versailles à Clermont-Tonnerre pour organiser l'envoi de troupes nombreuses. Cette lettre annonce la marche vers Grenoble de 14 bataillons. La répartition de ces renforts annoncés est prévue par Clermont-Tonnerre ainsi que l'indique *Le Courrier d'Avignon* du 25 juin, dans un article daté du 19 juin.

Notons que nous sommes en présence de décisions et donc des prévisions : il ne s'agit nullement du constat de l'arrivée des renforts militaires dans les localités prévues ; comme le précise ce journal :

« Ces troupes se sont mises en mouvement le 12 [juin] pour se rendre à leur destination. »

Pour observer une éventuelle augmentation de la présence militaire à Grenoble, encore faudrait-il connaître le nombre de régiments déjà présents dans la province avant l'été 1788.

René Favier a dressé ce tableau des forces militaires présentes à Grenoble²³ :

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, les seuls soldats en résidence permanente étaient ceux qui étaient affectés à la garde de la citadelle. Tout changea en 1720 avec l'établissement d'une école et d'une brigade d'artillerie. L'effectif normal de la brigade était d'un millier d'hommes (en y comprenant les quelques 200 apprentis), porté de 1 100 à 1 200 après 1764. À cette brigade d'artillerie, s'ajoutèrent en outre, à partir du milieu du XVIII^e siècle, deux bataillons d'infanterie qui restèrent seuls pendant les années qui suivirent le départ de l'artillerie, jusqu'à ce qu'arrive, en mai 1786, un régiment de Suisses. L'effectif théorique de la garnison grenobloise fut donc ainsi d'un millier d'hommes entre 1720 et 1750, doubla jusqu'en 1777 avant de revenir à un millier d'hommes pendant dix ans et de se rétablir autour de 2 000 dans les dernières années de l'Ancien Régime. Mais les effectifs réels étaient là aussi plus faibles. Aux soldats en congés, s'ajoutaient les nombreux détachements envoyés temporairement hors de la ville. [...] En définitive (et l'analyse des adjudications de lits militaires fournit des indications comparables), le nombre des soldats réellement présents dans la capitale provinciale n'excédait que rarement 1 500 hommes à la fin du XVIII^e siècle.

Le Dauphiné, avec ces troupes supplémentaires – si les décisions concernant l'envoi de renforts mili-

19 MAUTORT, *Mémoires du chevalier de Mautort capitaine au régiment d'Austrasie [...] (1752-1802)*, publiées par son petit-neveu le Baron Tillette de Clermont-Tonnerre, Paris, Librairie Plon, 1895, p. 382.

20 Auguste PRUDHOMME, *Histoire de Grenoble, des guerres de Religion au XIX^e siècle*, tome II, Grenoble, Gratier, 1888, (reprint : Édition des Régionalismes, 2010).

21 Bernard BLIGNY (dir.), *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973.

22 Robert CHAGNY et Jean GODEL, *La Révolution (1788-1799)*, in Vital CHOMEL (dir.), *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Privat, 1976, p. 223.

23 René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, PUG, 1993, p.160.

taires de Clermont-Tonnerre et de Versailles sont toutes concrétisées – compterait en cet été 1788 la présence de 8 régiments complets et de 3 bataillons. Il faut ajouter les Canonniers, partagés entre Valence et l’Arsenal de Grenoble, dont plusieurs témoignages disent qu’il en est venu 400 de Valence en renfort. Au total et en théorie – les études des historiens sur les armées ont montré que les effectifs théoriques de 500 soldats par bataillon sont rarement atteints – il y aurait eu 9 900 soldats en Dauphiné en cet été 1788 (sans compter les canonniers restés à Valence), dont 3 400 dans la ville de Grenoble. Les renforts annoncés constituent-ils des forces supplémentaires ou des déplacements vers Grenoble de troupes déjà présentes en Dauphiné ?

L’état des troupes positionnées en Dauphiné à la fin du XVIII^e siècle est connu et cumule au plus 6 000 soldats :

« Grossièrement, un tiers d’entre eux séjournaient à Grenoble, 20 % à Briançon comme à Valence, 10 % à Montdauphin, 5 % à Barraux et Embrun »²⁴.

La localisation de ces 15 bataillons présents en Dauphiné en 1787 a été étudiée. Pour comparer les variations d’effectifs, comme celles des lieux d’installation, il convient de mettre en rapport « L’état des garnisons « ordinaires » dans les villes et places du Dauphiné dans la seconde moitié du XVIII^e siècle »²⁵, avec la liste des renforts du 10 juin 1788.

Nombre des bataillons en Dauphiné

Lieux	Nombre de bataillons (1 régiment étant alors constitué de 2 bataillons)		
	1787	Été 1788	Été 1788 – détails des prévisions publiées par <i>Le Courrier d’Avignon</i>
<i>rive gauche (?)</i>		2	<i>les Chasseurs à cheval de Bretagne « dans la vallée gauche de l’Isère »</i>
<i>Barraux</i>	1	2	<i>le régiments des Suisses du Sonnenberg (« Schomberg-Suisse » à Barraux, Pontcharra et Champareillan</i>
<i>Briançon</i>	4	1	<i>le second bataillon de cavalerie du Royal-Corse</i>
<i>La Côte [Saint-André]</i>		1	<i>second bataillon de Sternei</i>
<i>Crest</i>	1/2		
<i>Embrun</i>	1		
<i>Gap</i>	1/2		
<i>Grenoble</i>	4	6	<i>3 régiments [en plus du Royal-la-Marine et d’Austrasie, sans doute les Dragons arrivés avec le M^{al} de Vaux]</i>
<i>Moirans</i>		1	<i>premier bataillon d’infanterie de Piémont</i>
<i>Montdauphin</i>	2	1	<i>un bataillon des Chasseurs du Dauphiné</i>
<i>Nyons</i>	1/2		
<i>Romans</i>	1/2	1	<i>premier bataillon d’Enghien</i>
<i>Saint-Marcellin</i>		1	<i>second bataillon d’Enghien</i>
<i>Tullins</i>		1	<i>second bataillon de Piémont-infanterie</i>
<i>Valence</i>	1		
<i>Vienne</i>	1/2	1	<i>premier bataillon des Chasseurs à cheval de Franche-Comté</i>
<i>Voiron</i>		1	<i>premier bataillon de Sternei</i>

24 René FAVIER, *Les villes ...*, p.161.

25 René FAVIER, *Les villes ...*, p.161.

TOTAL (bataillons)	15,5	19	
--------------------	------	----	--

Contrairement à la première information concernant 1787, qui s'appuie sur des dénombrements systématiques de sources militaires et administratives, l'article du *Courrier d'Avignon* ne prétend pas à une description exhaustive des forces dans la province : il ne traite que du déploiement des renforts. Malgré la faiblesse de cette comparaison et le caractère partiel des informations – par exemple pour Briançon – le plan conçu à Versailles semble bien constituer un envoi de plusieurs milliers de soldats supplémentaires pour Grenoble.

De l'annonce à la réalité

Mais il ne s'agit que d'ordres de mise en marche de soldats. Les sources établissant l'arrivée et la présence effective des régiments ne donnent que des aperçus fragmentaires et il n'est guère aisé d'obtenir une vision systématique de l'arrivée des renforts. En fait, diverses informations sur l'arrivée des troupes contiennent quelques contradictions quant à leur date.

Si l'on suit Mautort en ses mémoires, fin juin, avec le maréchal de Vaux, arrive à Grenoble un régiment de dragons :

Enfin, le maréchal de Vaux arriva ; [...]. Un régiment de dragons qu'il amenait avec lui l'escortait²⁶ ;

Mais dans sa lettre du 19 juillet, Leblanc précise que c'est le 17 juillet que de Vaux est arrivé :

« M. le Marechal de Vaux est arrivé ici avant hier, M. le Duc de Tonnerre doit se rendre à Paris incessamment »

Un régiment de Suisses était auparavant arrivé à Grenoble, en mai 1786²⁷. Mais les échanges de troupes entre Grenoble et Barraux étant fréquents, ces Suisses pouvaient être en l'un ou l'autre lieu en 1788 ; selon Leblanc, ils se trouvent alors à Barraux.

« [...] en outre il y a dans la ville nos deux regiments, un de Dragons et un reg[imen]t suisse qui est au fort Barreau ».

L'arrivée à Grenoble même des deux régiments suisses est annoncée pour la fin d'octobre par les archives municipales :

1786-an II – Lits militaires et mobilier des casernes

[...] État des lits nécessaires pour loger le régiment suisse de Sonnenberg, qui doit arriver le 22 octobre 1788 et le régiment de Steiner ; les consuls sont également priés de rechercher un local convenable pour en faire une église protestante à l'usage des deux régiments suisses.²⁸

Faute d'une liste des régiments arrivés à Grenoble ou aux environs, les archives de la ville de Grenoble permettent de vérifier *a posteriori* les régiments dont les frais de logement des officiers ont été payés en 1788 :

1786-1790 – Casernes

[...] État des paiements faits par le trésorier de la ville pendant l'année 1788, pour le logement des officiers de différents régiments en garnison dans la ville : régiment de Saintonge : 1 515 l. ; Royal-la-Marine : 7 998 l. 7 s. 8 d. ; Austrasie : 5 519 l. 15 s. 4 d. ; Sonnenberg²⁹ : 1 329 l. 10 s. ; Steiner : 1 035 l. 16 s. 8 d. ; officiers et employés du corps de l'artillerie : 516 l. ; officiers invalides à la suite de la place : 90 l. ; brigade de la maréchaussée de la lieutenance de Grenoble : 920 l. ; total : 18 475 l. 9 s. 8 d.³⁰

Indépendamment du lieu d'installation des soldats, les officiers sont logés à Grenoble et leur logement est payé par la municipalité. Ce qui permet de constater par ce biais comptable la présence des officiers

26 MAUTORT, Mémoires ..., p. 382.

27 René FAVIER, *Les villes* ..., p.160.

28 AMG, ISAP [*Inventaire Sommaire des Archives Communales de Grenoble par Auguste Prushomme*], EE 82, p. 194.

29 Prudhomme et bien d'autres varient pour l'orthographe de ce nom de régiment suisse : *Sonnenberg* ou *Sonnenberg*.

30 AMG, ISAP, EE 72, p. 186. Les monnaies de compte sont abrégées : livres (l.), sous ou sols (s.), deniers (d.).

de 5 régiments et de l'artillerie. D'autres troupes pouvaient être positionnées en Dauphiné, sans que leurs chefs soient logés par Grenoble. Mais dans cette liste apparaît un régiment que jusqu'alors aucun témoin n'avait cité : le *Saintonge*³¹. Faut-il l'ajouter aux effectifs militaires déjà connus ? S'agit-il d'une confusion entre *Saintonge* et *Austrasie*, ou d'un régiment supplémentaire ?

La présence à Grenoble et Barraux des 5 régiments – Austrasie, Royal-la-Marine et Saintonge, ainsi que les deux régiments suisses de Sonnenberg et Steiner – est également attestée par les *Comptes des deniers communs et d'octroi de Grenoble* de 1787-1788 et 1788-1789 : leurs capitaines commandants et en second y sont nommés³².

Observations directes, les descriptions que Leblanc envoie à son notaire se contentent de situer les troupes positionnées dans Grenoble ou à proximité immédiate. Mais ses lettres ne contiennent pas d'information contradictoire avec les annonces de renfort connues quand Leblanc écrit successivement :

« on a fait approcher encore 2 regiments d'infanterie qui sont près de la ville, et un reg(imen)t de dragons, qui seront près au moindre mouvement de revolte que l'on verrait. » [Leblanc, lettre 2 du 19 juillet 1788]

« on s'attend qu'il y aura du tumulte, on a fait venir 400 canoniers de Valence qui monte la garde a l'arsenal, en outre il y a dans la ville nos deux regiments, un de Dragons et un reg(imen)t suisse qui est au fort Barreau, deux autres regiments d'infanterie aux environs de la ville. [Leblanc, lettre 3 du 14 août 1788]

Au total, ce dénombrement de Leblanc indique la présence réelle de 3 régiments dans Grenoble (Austrasie, Royal-la-Marine et les Dragons) avec 2 autres régiments d'infanterie à proximité et un régiment suisse à Barraux. Soit 6 régiments et les 400 canoniers faisant au total peut-être 6 400 soldats. C'est un régiment de plus que ceux pour lesquels la municipalité a payé le logement des officiers. C'est aussi nettement moins que la liste des renforts établie à Versailles, mais les informations de Leblanc ne vont pas au-delà du 14 août : des régiments ont pu arriver plus tard. En outre, en octobre, le régiment d'Austrasie est parti pour Briançon et le Royal-la Marine est envoyé d'abord à Vienne, puis à Marseille. Au sein de ces mouvements d'arrivées et de départs, la somme des régiments présents simultanément à Grenoble ou dans les alentours n'a peut-être pas dépassé la demi-douzaine en cet été 1788.

À ce stade de l'étude, il faudrait consulter les archives du *Service historique de la Défense* à Vincennes pour mieux connaître les déplacements effectués par les bataillons et régiments concernés et clarifier ce point de l'arrivée, ou non, de renforts.

Annexes – transcription des lettres de Leblanc

Lettre du 25 avril 1788

A Monsieur
Monsieur Montel Nottaire
Demeurant à Jaujac, passant par Aubenas
en Vivarais
A Jaujac passant par Aubenas
en Vivarais ; et par Montélimar.

[page 1]

25^e avril 1788 [annotations en marge]
M. Leblanc serg^t major au régiment d'Austrasie
repondu le 23 mai p [de la présente année ?]
1 livre 14 sols

à Grenoble le 25 avril 1788

[page 2]

31 « *Saintonge* » : régiment positionné à Verdun, peut-être en remplacement d'Austrasie. Source :

http://www.napoleon-series.org/military/organization/etat/PartII/ChapterII/c_etatpart2chapter2j.html#Saintonge

32 AMG, ISAP, CC 1048, 1049, p. 264-265 : « *Rôles des officiers des régiments en garnison à Grenoble* ».

Monsieur

Vous vous rappelés bien sans doute, que lorsque je fus au païs il y a deux ans ou environ, que j'ai fait chez vous les arrangements de feu ma mere avec le cousin [Luthie ?] et qu'en consequence par un contrat passé chez vous, il doit me payer le 1^{er} may 1788 la somme de 150 livres.

Je vous prie de parler à mon cousin [Luthieu ?], pour qu'il vous remette 72 livres qui me revient pour ma part, et ma presente servira de quittance que vous lui remettrez, je vous en aurai beaucoup d'obligation et attendant votre reponse, le plutot possible. J'ay l'honneur d'etre

Monsieur

Votre très humble et très obéissant
serviteur

Leblanc

Sergent major au regiment d'Austrasie
compagnie de La Roche en garnison
à Grenoble

Ayés la bonté de me faire reponse sur cet objet
le plutot possible, du ou du non, afin que je
prenne d'autres arrangements.

[page 3]

Lettre du 19 juillet 1788

à Grenoble le 19 juillet 1788.

Monsieur

Vous avez bien voulu me marquer par votre lettre en datte du 25 mai, que vous aviés fait avertir mon cousin Gely de La Souche³³, et qu'il est venu avec les 150 livres qu'il doit tant a moi qu'a ma sœur, mais que mon cousin, dit qu'il n'a vu qu'une lettre de moi, a dit qu'il fallait une procuration de moi pour toucher cette somme en moitié ; en conséquence de l'honneur de la votre, a la datte cy dessus, j'ai eü celui de vous adresser le 1^{er} juin dernier, une procuration, qui vous donne pouvoir de toucher et recevoir pour moi la somme de 75 livres avec priere d'avoir la complaisance de me faire passer cette ditte somme.

N'ayant point eü de réponse de vous, Monsieur, depuis cette epoque je crains que vous n'ayés pas reçu ma dite procuration, et c'est ce qui m'a obligé d'écrire au Directeur de la poste d'Aubenas pour lui demander si cette lettre n'aurait pas été oubliée dans son bureau et qui était à votre adresse, et il m'assure vous l'avoir envoyée.

Je vous supplie de me marquer si vous avés reçu ma procuration et si vous avés touché la dite somme de 75 livres de mon cousin pour moi et je vous reïtere la même priere de me l'envoyer par la poste après que vous aurés préalablement retiré sur la ditte somme, les déboursés que vous aurés fait a cette occasion.

J'ai l'honneur d'etre

Monsieur

Votre très humble et très obeïssant serviteur

Leblanc

[page 1]

[page 2]

33 Paroisse à l'ouest de Jaujac.

Sergent major de la compagnie de La Roche au regiment d'Austrasie
en garnison
à Grenoble

M. le Marechal de Vaux est arrivé ici avant hier, M. le Duc de Tonnerre doit se rendre à Paris incessamment, on doit installer le baillage royal le 21 de ce mois, on s'attend a une revolution que cette circonstance occasionnera on a fait approcher encore 2 regiments d'infanterie qui sont près de la ville, et un regiment de dragons, qui seront près au moindre mouvement de revolte que l'on verrait. 300 cannoniers de ceux qui sont a Valence sont arrivés aussi depuis peu de jours à cette même occasion.

Lettre du 14 août 1788

a Grenoble le 14 aoust 1788

[page 1]

Monsieur

J'ai reçu l'honneur de la votre en datte du 27 juillet, ensemble les 73 livres 12 sols, dont il me reste a vous bien remercier des peines que cette affaire a pu vous donner.

Puisque vous me demandez des nouvelles d'ici, je vous dirai que le parlement est toujours exilé, ce qui fait un tord considérable au commerce de la ville, on ne peut terminer aucune affaire la noblesse à tenu une assemblée ou il a été fait de très humbles remontrances au Roy, sur les circonstances présentes et qui ont été envoyés en Cour par des députés, on attend qu'il sera terminé, de façon ou d'autre pour le 1^{er} septembre on présume que le baillage royal ne sera point établi et que la cour du parlement rentrera, plus de 4 a 500 clercs de procureurs ou de notaire, ont quitté la ville pour aller ailleurs chercher de l'occupation, on s'attend qu'il y aura du tumulte, on a fait venir 400 cannoniers de Valence qui monte la garde a l'arsenal, en outre il y a dans la ville, nos deux regiments, un de Dragons et un regiment suisse qui est au fort Barreau, deux autres regiments d'infanterie aux environs de la ville. M. le Marechal de Vaux est ici, sa santé a donné beaucoup d'inquiétude M. le duc de Tonnerre est de retour de Paris, il y a en outre de ces seigneurs deux marechaux de camps qui selon les apparences ne partiront pas que tout ne soit fini, pour moi je voudrais de bon coeur que tout fut terminé. Les vivres sont chers a cause de la quantité de troupe, le fruit abonde cependant et la vigne est superbe. On dit qu'il doit encore venir plusieurs généraux d'ici a peu de temps.

[page 2]

Je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble et très
obeïssant serviteur

Leblanc

sergent major